



Les spécialités de l'avocat

Par **Nini216574**, le **17/03/2021** à **10:39**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année de licence de droit et le métier qui me fait rêver depuis l'enfance c'est le métier d'avocat.

Seulement, je suis assez perdue entre toutes les branches et spécialités... Je suis beaucoup plus attirée par le droit civil, c'est une évidence. En fait ma question va sans doute sembler stupide mais je ne sais pas quelle spécialité correspond à ce que j'aimerais faire.

En fait, ce qui m'intéresse c'est vraiment de me sentir utile, d'apporter un conseil aux personnes démunies. Par exemple, défendre des personnes victimes de violences conjugales, de viol ou une famille dont un proche aurait été victime de meurtre. Je grossis le trait mais voilà, je ne sais pas si cela correspond au droit des personnes, au droit pénal, je suis perdue! Par exemple, est-ce qu'un avocat pénaliste pourrait défendre les victimes et non pas le mis en examen?

Bref je me sens un peu ridicule de demander ça mais c'est encore très flou pour moi. Si vous avez un ouvrage à me conseiller qui reprend sous forme de schéma toutes les spécialités, je prends!

Merci à ceux qui répondront (sans se moquer)

Par **ravenhs**, le **17/03/2021** à **11:48**

Bonjour,

Il n'existe pas de questions stupides. C'est normal de s'interroger.

Il ne faut pas trop s'inquiéter des "spécialités" pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il y a un "tronc commun" jusqu'au master I (4ème année) dans le sens où les matières fondamentales vous seront de toute façon enseignées. Vous ferez du droit des obligations (la base pour toutes les matières civiles), du droit administratif et du droit pénal.

Ensuite en 4ème année, il y aura des choix à faire mais vous avez encore le temps d'y réfléchir.

Ensuite, ce qui est bien avec le métier d'avocat, c'est que vous pouvez toujours vous réorienter vers d'autres domaines du droit car en réalité la formation que vous suivez à la fac vous permettra précisément d'avoir les bases nécessaires pour traiter de matières différentes. Il faudra bien sûr remettre ses connaissances à jour mais c'est un cas très fréquent. Par exemple, il est fréquent que les jeunes avocats se frottent au pénal et puis par la suite se rendent compte que cela n'est pas fait pour eux et se réorientent vers d'autres domaines. En réalité, sauf cas particulier dû à une formation très spécifique (propriété intellectuelle, droit des nouvelles technologies, etc.), ce n'est pas vous qui choisirez à proprement parler votre domaine d'intervention. Vous commencerez comme tout le monde en prenant tous les dossiers qu'on voudra bien vous confier et ensuite en fonction des résultats que vous obtiendrez et de vos préférences dans certains domaines le bouche à oreille des clients vous ramènera des dossiers d'un certain type.

Pour vous donner un exemple qui sera peut être plus parlant. J'ai une formation civiliste mais je ne me suis jamais intéressé au droit immobilier durant mes études. Aujourd'hui, et au grè des hasards, un dossier en entraînant un autre, le droit immobilier représente 1/3 de mon activité. Au contraire au début de mon activité le droit de la famille (séparation - divorce) c'était 70 % de mon activité et aujourd'hui je n'en fait quasiment plus.

En résumé, pas d'inquiétude pour les spécialités, vous avez encore tout le temps d'y penser et le choix n'est jamais définitif.

Bon courage pour vos études.

Par Tisuisse, le 18/03/2021 à 06:33

Bonjour,

Je suis surpris de votre demande, elle comporte un non sens. En effet vous nous dites que vous n'êtes pas intéressée, pas attirée par le pénal or, vous parlez ensuite de violences conjugales, de viols, de meurtres : mais tout ça c'est du droit pénal, non ? Attendez d'en savoir plus au cours de vos études pour faire les choix qui correspondront à vos souhaits, vos attentes, vos affinités.

Bon courage et bonne chance.

Par Nini216574, le 18/03/2021 à 22:48

Bonsoir,

Tout d'abord je vous remercie d'avoir répondu à mon message, cela m'éclaire car je pensais que la licence était commune à tout le monde et que nous devions choisir une spécialité à partir du Master 1, ce qui n'est pas le cas. Les professeurs ne nous ont pas parlé des différents métiers auxquels les études de droit nous donnent accès et même si c'est à nous de faire nos recherches, mes camarades et moi avons un peu l'impression d'être face à un "labyrinthe"... En tout cas, j'ai saisi, j'ai le temps ! Et je suppose que les stages nous aident aussi à savoir ce qui nous attire mais c'est vrai qu'au début, un jeune avocat prend ce qu'on lui donne...

Et pour répondre à Tisuisse, je me suis mal exprimée dans mon premier message mais le droit pénal a l'air d'être un domaine très intéressant mais je n'en ai encore jamais fait, je commence l'année prochaine alors pour le moment c'est encore très flou, je ne peux pas m'exprimer sur le sujet, c'est encore trop tôt. Et c'est d'ailleurs pour cela que je m'interroge sur le fonctionnement du métier d'avocat pénaliste, en première année j'entend mes camarades dire qu'en gros, il y a soit l'avocat qui défend les gentils soit les méchants. En résumé, on entend tout et n'importe quoi et on se sent vite perdu. Surtout cette année avec les cours en distanciel, c'est difficile de s'entretenir avec les professeurs et d'obtenir des infos ou des explications...

Merci encore!